



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.71

OBJET : CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER, M. Jules SUSINI à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : Développement Culturel et Artistique

OBJET : CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Ce rapport a pour finalité la présentation au Conseil Municipal de subventions aux associations culturelles dont l'action rentre dans le cadre des orientations politiques parmi lesquelles figurent la diversification des publics mais également une synergie avec les manifestations structurantes initiées par la Ville.

Les subventions sont dûes au titre du conventionnement triennal en cours, soit pour la période 2009 à 2011, et concernent les associations figurant sur le tableau ci-après. En effet, aux termes de l'article 2, le Conseil vote chaque année le montant de la subvention allouée à chaque association conventionnée.

Ces subventions seront versées conformément à l'échéancier prévu par l'article 4 des conventions triennales :

- 30% au cours du premier trimestre,
- 50% au cours du second trimestre,
- 20% au cours du dernier trimestre.

association	obtenu n-1	obtenu n-2	obtenu n-3	obtenu 2009	montant de base 2009	proposition 2010
Culture du Coeur	3 000	0	5 000	10 000	10 000	10 000
Festival de la Chanson Française	3 000	15 000	22 000	30 000	30 000	30 000
Aix Qui ?	0	0	10 000	60 000	60 000	60 000
Café-Musiques La Fonderie	85 000	90 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Anonymal	0	3 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Rencontres Cinématographiques d' Aix	46 000	53 200	48 000	48 000	48 000	48 000
total	137 000	161 200	149 000	212 000	212 000	212 000

Ces propositions ont été validées le 17 novembre 2009.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions figurant dans le tableau ci-dessus
- **DIRE** que la dépense sera imputée au chapitre 923 3 6574 1860 qui présente les disponibilités suffisantes
- **DIRE** qu'au-delà de son aide, la Ville pourra ponctuellement apporter son soutien à ces associations en matière de logistique, de communication, de médiation et de protocole.

**2010.71 - CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CONVENTIONNÉES**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**